



ARRETE MUNICIPAL

DIRECTION : DGA Ressources
SERVICE : Direction des Ressources Humaines

DRH N° 2026 - 715

Date :

Mis en ligne le : **27 AVR. 2026**
28 AVR. 2026

OBJET : ARRETE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DEVANT SIEGER A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

N° Acte : 5 - 3

Le Maire de la commune de Vitrolles,
Vu le Code Général des Collectivités
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre V du livre II,
Vu la délibération n° 22 – 85 du 31 mai 2022 portant création au sein du Comité social territorial une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail fixant le nombre de représentants du personnel à 8,
Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité social territorial

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés pour siéger au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial en qualité de représentants de la collectivité :

8 titulaires : Isabelle CHAUVIN – Daniel AMAR – Malik MERSALI – Michel PIQUET - Frédéric IZACARD – Roxane MORO – Jean-Luc RUFFIN – Maryline CZURKA

8 suppléants : Lalia ATTAF – Annie BERTHOLLAZ – Isabelle ROVARINO – Thomas ROBERT – Fouad BENIHYA – Carole MARTINEZ – Martine MIGLIOR – Dominique SOW

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,
Loïc GACHON